



DELEG – Adjoint au Directeur Général Adjoint "Proximité"

DELEGATION DE SIGNATURE à Monsieur Rémi CHAZARA

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Monsieur Rémi CHAZARA exerce les fonctions d'Adjoint au Directeur Général Adjoint "Proximité", placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint "Proximité",

Donne délégation à **Monsieur Rémi CHAZARA** pour signer les actes suivants :

- Les marchés à procédure adaptée inférieurs à 25 000 € HT, dans les domaines dont il a la charge et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants : Les courriers de notifications d'acceptation et de rejet des offres, tous courriers échangés dans le cadre des négociations, les avenants, la notification des actes de sous-traitance et leurs modificatifs, les exemplaires uniques ou certificats de cessibilité.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation.
- L'ensemble des baux, conventions de location ou convention de mise à disposition, et leurs pièces annexes.
- Les accords collectifs et individuels de location.
- Les Règlements Intérieurs d'immeubles.
- Les avenants aux conventions APL.
- Les conventions de gestion urbaines de proximité et de gestion des encombrants.
- Les conventions de réservation.
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction.
- L'engagement, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de sa Direction.

➤ Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction.

Marseille, le 19 avril 2017

L'Adjoint au Directeur Général Adjoint
"Proximité"

Le Directeur Général



Rémi CHAZARA



Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 3 mai 2017

Signature du délégataire

